

# Constats et recommandations du réseau Cotravaux sur les programmes européens Corps européen de solidarité et ERASMUS+ Jeunesse&Sport (échanges de jeunes)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>I – Généralités .....</b>	<b>2</b>
Promouvoir l'éducation non-formelle .....	2
<b>Ouverture de l'Europe au Monde .....</b>	<b>2</b>
Affirmer la nécessité d'une structure d'envoi ou de soutien (CES) .....	2
Augmenter les financements de ces programmes, développer des co-financements .....	2
Valorisation de nos actions .....	2
<b>II - Quelques constats et propositions .....</b>	<b>3</b>
Aspects administratifs et financiers.....	3
Procédures de demande de financement (CES) .....	3
Règles de financement .....	3
Plafond de financement annuel (CES) .....	4
Trésorerie (CES) .....	4
Aspects pédagogiques et situation des volontaires – CES longs - .....	5
Formations et regroupements .....	5
Couverture sociale et validation des trimestres pour la retraite .....	5
Santé mentale des participants et participantes (ERASMUS et CES) .....	5
<b>III - Service Civique et volontariats CES.....</b>	<b>5</b>
Complémentarité entre le service civique et les volontariats courts du CES .....	5

**Octobre 2023 (Version complétée)**

# I – GÉNÉRALITÉS

## **Promouvoir l'éducation non-formelle**

Préserver un programme européen de volontariat et des actions d'éducation non-formelle visant l'engagement citoyen et l'apprentissage interculturel. Cette vocation a trop tendance à être supplantée par des objectifs de formation visant l'insertion professionnelle des jeunes.

## **Ouverture de l'Europe au Monde**

Dans le contexte mondial actuel, et face aux politiques nationales et européennes de repli, il est indispensable de développer et soutenir des échanges (accueils et envois) au-delà des pays de l'Union européenne et Espace économique européen. Avec les programmes Corps européen de solidarité et Erasmus+, un grand nombre de pays tiers sont déjà associés ou peuvent bénéficier des programmes (pays des Balkans occidentaux ; pays du sud de la Méditerranée ; Voisinage oriental ; Fédération de Russie), c'est une richesse qu'il faut conserver et développer pour inclure d'autres pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Le Service volontaire européen soutenait des actions « Monde », et a permis de renforcer des partenariats et des échanges avec ces pays. Aujourd'hui, soutenir ces échanges est plus que jamais nécessaires.

## **Affirmer la nécessité d'une structure d'envoi ou de soutien (CES)**

Le CES ne peut devenir un simple outil de placement de volontaires sur des projets. Le programme doit être inclusif et accorder de l'importance à la préparation et au suivi des volontaires à leur retour. Il faut affirmer la nécessité d'une structure d'envoi ou de soutien, qui a un vrai rôle d'accompagnement au côté de la structure d'accueil.

## **Augmenter les financements de ces programmes, développer des co-financements**

Les financements disponibles, notamment pour le Corps européen de solidarité, ne sont pas suffisants pour répondre à toutes les demandes, ce qui a conduit à la mise en place de plafonnements en 2023. Cette situation, non anticipée, met aujourd'hui en difficulté des structures et des projets, qui doivent renoncer à accueillir des jeunes volontaires. Une augmentation des enveloppes disponibles permettrait notamment d'accompagner plus de jeunes dans des mobilités et des volontariats courts, individuels ou d'équipe.

De manière générale le financement de l'Europe couvre essentiellement les actions et très peu le travail de coordination. Pour mettre en place des actions et des mobilités via les programmes Erasmus+ et CES, il faut impérativement avoir d'autres ressources. Certaines collectivités soutiennent ces projets, par des aides au logement, au transport local, ou aux structures pour l'accueil des volontaires. Mais ces aides sont très inégales sur le territoire. Une augmentation des prises en charge par les programmes européens pour mieux couvrir les frais réels permettrait une plus grande égalité de traitement.

## **Valorisation de nos actions**

L'enjeu de communication sur ces programmes de mobilités est pour nous important, cependant nous sommes limités en termes de moyens économiques, temps et compétences pour produire des rendus "professionnels". Par le passé, nous avons pu utiliser la ligne budgétaire des activités complémentaires (CES) qui n'existe plus.

**Proposition** : par exemple, création de vidéos de présentation de plusieurs organisations LEAD en France, plusieurs projets considérés comme "bonnes pratiques" par l'Agence, etc. Cela serait porté soit par l'Agence directement ou via un appel à projet spécifique.

## II - QUELQUES CONSTATS ET PROPOSITIONS

### ASPECTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

- Besoin de documents cadre en anglais, pas uniquement en français (documents bilingues).
- Le Beneficiary Module bug toujours un peu, de même que le PASS. La démultiplication des plates-formes complique inutilement les démarches des associations.
- Il serait utile d'être tenu au courant quand il y a des nouveaux guides, des documents officiels, (résultats de subvention, etc.) qui sortent.

**Proposition** : recevoir une alerte par courriel par exemple

- L'attestation de fin de volontariat (CES) n'est pas adaptée à la digitalisation des programmes, il est difficile de récolter les signatures des organisations d'accueil, de soutien (en cas de green travel) voire même des volontaires lorsqu'il faut effectuer une modification sur l'attestation après son retour.

**Proposition** : faire signer seulement l'organisation de coordination et le volontaire (au moins faire signer le green travel par l'organisation de coordination) et/ou proposer la possibilité de signer via des logiciels en ligne type « DocuSign ».

### Procédures de demande de financement (CES)

- Les résultats des réponses aux AAP arrivent trop tard par rapport à la date de démarrage des activités, ce qui génère des retards dans les démarches administratives qui, pour certaines, sont conditionnées à l'attribution de la subvention et au déblocage de l'accès à l'outil de gestion Beneficiary Module.

### Règles de financement

- Question de la fongibilité des lignes (CES) : avoir dès le départ des règles précises à ce sujet. Notamment fongibilité entre la subvention et le pot de réserve. Des sommes importantes avaient été allouées sur les pots de réserve en 2021 et 2022, ces sommes se retrouvent "bloquées" et non utilisables car on ne peut les faire basculer sur la part "subvention". Ceci a été modifié en 2023.

**Proposition** : prévoir une demande de pot de réserve affinée pour éviter de devoir rendre une partie de l'enveloppe à la commission européenne.

- Les forfaits voyages « verts » ne sont pas réellement incitatifs, et il est difficile de gérer et justifier les jours de voyage attribués en plus (1 à 3 jours de voyage possibles si voyage vert / 1 jour éligible si voyage classique).

**Proposition** : simplifier la règle, par exemple attribuer d'emblée 2 jours de voyage pour les voyages verts comme déjà organisé pour les voyages verts des Erasmus.

Selon nous le Green travel est une bonne proposition et permet de valoriser les voyages plus responsables quand cela est possible (ce qui est plus compliqué pour des participants insulaires) par contre, le cadre ne semble pas encore complètement clair et harmonisé au niveau européen. Pour le CES, c'est administrativement compliqué à suivre, mettre à jour et réajuster après la mobilité car le voyage impacte l'attestation de fin de mission (à faire signer par une organisation dans un autre pays), l'argent de poche et le budget général du projet.

**Proposition** : suite aux premières expériences l'Agence pourrait clarifier les règles et le cadre du green travel, si possible harmonisé à l'échelle européenne.

- Pour les remboursements des mobilités, les provenances et retours des participants doivent impérativement être rattachés au pays d'origine déclaré (pays des groupes dans les échanges de jeunes par exemple). C'est une rigidité en incohérence avec les pratiques de mobilité actuelles et nos préoccupations partagées de responsabilité environnementale.

**Proposition** : faire preuve de plus de flexibilité sur les parcours des participants, dans l'enveloppe attribuée pour les déplacements.

- Une action peut être annulée jusqu'au dernier moment en raison d'éventuels changements dans la constitution des groupes des participants. Ces actions peuvent avoir été écrites jusqu'à deux ans avant leur déroulement, un laps de temps long pour la réalité de terrain du secteur associatif.  
**Proposition** : plus d'adaptabilité pour permettre le déroulement de ces actions tant qu'elles favorisent la rencontre et la citoyenneté européenne dans leur démarche d'apprentissage non formel et de transmission des savoirs.

Les actions « équipes de volontaires » du programme CES ont des impacts très positifs et permettent d'intégrer des jeunes éloignés de la mobilité. Pour cela, nous souhaitons pérenniser et développer ces actions, mais le budget alloué pour les volontariats de groupe est extrêmement limité. Cette contrainte nous demande beaucoup d'adaptation, de ressources humaines et de créativité pour rendre ces projets possibles.

**Proposition** : ce budget pourrait donc être réévalué, pour se rapprocher notamment des montants alloués sur les échanges de jeunes.

### Plafond de financement annuel (CES)

- Les plafonds de financements annuels sont bloquants pour les associations type réseau national ou grosse structure régionale, qui accompagnent leurs structures régionales ou des organisations locales plus éloignées des programmes de mobilité. Face à l'instauration d'un plafonnement, nous ne pouvons pas suivre le plan stratégique européen déposé au moment du Label, et sommes contraints de choisir entre les projets prévus, lesquels soutenir, au détriment d'autres projets prévus et d'autres jeunes volontaires prêts à participer à ces projets.  
**Proposition** : augmentation du budget et meilleure prise en compte des réalités des réseaux et de leur capacité à accompagner des structures locales et des jeunes vers des actions de mobilité et de volontariat.
- De plus, le plafonnement des demandes semble ne pas prendre en compte la mise en place de la loi « Orientation et réussite des étudiants », qui a provoqué une arrivée massive de jeunes qui, sans solution universitaire ou professionnelle à court terme, se tournent vers d'autres propositions comme le volontariat ou une mobilité européenne.
- Les « managements costs » sont aussi plafonnés maintenant à 4500 euros par projet = subvention. Auparavant, les management costs étaient versés par projet de mobilité. Cela met en difficulté les structures LEAD qui coordonnent de nombreux projets CES.

### Trésorerie (CES)

- Les subventions arrivent souvent tardivement par rapport à la mise en place des projets et peuvent mettre en difficulté les associations qui n'ont pas assez de trésorerie pour avancer les frais.
- Le versement d'un préfinancement à 50% seulement sur convention 2023. Les problèmes engendrés concernent notre trésorerie, qui est déjà fragile dans les associations :
  1. les recettes : aucun des financeurs des actions de volontariat ne verse son soutien en amont des projets, la baisse du préfinancement européen (CES) constitue une véritable difficulté pour pouvoir bien mettre en œuvre les actions.
  2. les dépenses : il est impossible d'étaler les versements en suivant le calendrier 50/30/20 de l'Agence pour la quasi-totalité des dépenses : les indemnités des volontaires doivent être versées à 100% au début de chaque mois de mission, idem pour les loyers et les charges des logements des volontaires. Les frais de voyage doivent également être remboursés ou avancés aux volontaires au plus vite et à 100%. Les frais de personnel des équipes mobilisées sont également engagés à 100% tout au long du projet. Certaines missions se déroulent dans des pays partenaires (Géorgie, Kosovo...), nous versons une part importante du budget lié à ces missions aux partenaires dans ces pays et devons leur virer les fonds nécessaires pour qu'ils puissent assurer les charges (indemnités, loyers, frais de personnel...).**Proposition** : conserver un financement 80% / 20%

## ASPECTS PÉDAGOGIQUES ET SITUATION DES VOLONTAIRES – CES LONGS -

### Formations et regroupements

- Difficultés pour inscrire tous les volontaires sur les séminaires mi-parcours. Les inscriptions ouvrent tôt par rapport à la temporalité d'accueil, les structures de terrain n'ont pas toujours la vision de combien de volontaires il y aura. Il y a trop peu de places par date par rapport au nombre de volontaires accueillis en France et l'Agence est toujours obligée de rouvrir des dates un peu au dernier moment. L'idéal serait qu'il y ait plus de dates dès le début.

### Couverture sociale et validation des trimestres pour la retraite

- CES : Les statuts français de volontaires ouvrent des droits à la retraite avec la validation des trimestres. Ce n'est pas le cas pour les volontariats longs dans le cadre du Corps européen de solidarité. Le volontariat dans le cadre du programme européen est la seule forme de service civique reconnue dans le code du service national qui n'ouvre pas ces droits, aucune cotisation sociale n'étant versées en France. Il y a bien inégalité de situation alors que le nombre de trimestres à justifier pour accéder à une retraite pleine est de plus en plus important.

### Santé mentale des participants et participantes (ERASMUS et CES)

Nous accueillons régulièrement des participant·e·s qui nécessitent un soutien psychologique important, cela tout du long de leur mobilité. Nous mettons tout en œuvre pour les accompagner au mieux, mais manquons de formation et d'outils.

**Proposition** : que l'Agence développe un plan d'accompagnement "avancé" dans le domaine de la santé mentale (formations, ressources, etc.) et que les volontaires puissent bénéficier de séances d'accompagnement psychologique par des professionnels.

## III - SERVICE CIVIQUE ET VOLONTARIATS CES

### COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LE SERVICE CIVIQUE ET LES VOLONTARIATS COURTS DU CES

Trouver une meilleure combinaison entre Service Civique et CES court terme pour faciliter des parcours de mobilité et la dimension européenne pendant le Service Civique

- Autoriser la participation de jeunes en contrat de Service Civique à des équipes de volontaires CES en France (en plus de la liste CES), tant que la règle des 25% minimum d'un autre pays est respectée.
- Permettre à des jeunes en contrat de Service Civique de partir en CES court terme (individuel ou équipe de volontaires) dans un autre pays pour une première expérience de mobilité. Le Service Civique ne couvrant pas les frais de mobilité, il s'agit de trouver avec un programme européen un financement pour le voyage du jeune. Le cadre du CES permettrait à plus de jeunes de faire cette première expérience de mobilité pendant leur Service Civique, le CES étant plus adapté à des parcours individuels que le cadre d'un échange de jeunes.
- Ouvrir la possibilité de CES de 2 à 5 mois en France pour des jeunes résidant en France, le Service Civique n'ouvrant pas la possibilité de périodes plus courtes que 6 mois. Des engagements plus courts, dans un cadre reconnu et avec une prise en charge des frais courants (hébergement, nourriture, assurances, etc.) seraient plus accessibles dans un premier temps pour certains jeunes.